



# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 6-9-2019 Date de révision: 9-2-2023 Remplace la fiche: 19-12-2022 version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MPM Shift Control Fluid  
UFI : E793-83T8-UN4Q-QE9T  
Code du produit : 50000SCF  
Type de produit : Autres huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive  
Utilisé dans des systèmes clos  
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030  
[info@mpmoil.nl](mailto:info@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Toxicité aiguë (Inhalation: poussières, brouillard) Catégorie 4 H332

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

1-Décène, homopolymère, hydrogéné

Mentions de danger (CLP) :

H332 - Nocif par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales et nationales.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient: Alkylamine à longue chaîne alcoxylée. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques :

Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dec-1-ène, dimères, hydrogénés	N° CAS: 68649-11-6 N° CE: 500-228-5 N° REACH: 01-2119493069-28	$\geq 40 - \leq 50$	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Asp. Tox. 1, H304
1-Décène, homopolymère, hydrogéné	N° CAS: 68037-01-4 N° CE: 500-183-1 N° REACH: 01-2119486452-34	$\leq 30$	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, huile de base d'huile neutre hydrotraitée - non spécifié	N° CAS: 72623-86-0 N° CE: 276-737-9 N° Index: 649-482-00-X N° REACH: 01-2119474878-16	$\geq 15 - \leq 20$	Asp. Tox. 1, H304
Méthacrylate copolymère	N° CE: 931-551-3	$\geq 2,5 - \leq 3$	Eye Irrit. 2, H319

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkylamine à longue chaîne alcoylée	N° CAS: 61791-44-4 N° CE: 263-177-5	≥ 0,3 – ≤ 0,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Remarques : Note L : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Pas nécessaire.  
Après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.  
Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO<sub>2</sub>.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Lunettes de protection.

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Détergent. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage : ≤ 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambré.
Aspect	: Liquide huileux.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Inflammabilité	: 164 °C
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 250 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 24 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 830 kg/m <sup>3</sup> @ 15°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Une protection contre les particules de poussière nuisibles doit être utilisée lorsque la concentration dans l'air est supérieure à 10 mg/m<sup>3</sup>.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Nocif par inhalation.

MPM Shift Control Fluid	
ETA CLP (poussières, brouillard)	3 mg/l/4h

Dec-1-ène, dimères, hydrogénés (68649-11-6)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 402
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
ETA CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

1-Décène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,2 mg/l/4h
ETA CLP (vapeurs)	5,2 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	5,2 mg/l/4h

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, huile de base d'huile neutre hydrotraitee - non spécifié (72623-86-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel

Alkylamine à longue chaîne alcoylée (61791-44-4)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Indications complémentaires : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Indications complémentaires : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, huile de base d'huile neutre hydrotraitee - non spécifié (72623-86-0)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé  
Indications complémentaires : Le produit est nocif par inhalation et peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

MPM Shift Control Fluid	
Viscosité, cinématique	24 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### 11.2.2. Autres informations

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Général : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et n'est pas considéré comme ayant un effet néfaste à long terme sur l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### Dec-1-ène, dimères, hydrogénés (68649-11-6)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
----------------	-------------

#### 1-Décène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l @96h - Salmo gairdneri
----------------	------------------------------------

CL50 poissons 2	> @96h - Pimephales promelas
-----------------	------------------------------

CL50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l scenedes quadricauda @ 3 hr
-------------------------------------	---------------------------------------

CE50 Daphnie 1	190 mg/l @48h - Daphnia magna
----------------	-------------------------------

CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l waterflea @ 2DY
-----------------------	-----------------------------

CE50 72h - Algues [2]	> 125 mg/l waterflea @21DY
-----------------------	----------------------------

NOEC chronique algues	> 1000 @scenedesmus quadriacauda @ 3hr
-----------------------	----------------------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM Shift Control Fluid

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	----------------------------------------------------

#### 1-Décène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)

Biodégradation	2 % 28 DY @OECD TG 301D
----------------	-------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM Shift Control Fluid

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

#### 1-Décène, homopolymère, hydrogéné (68037-01-4)

Log Kow	> 6,5
---------	-------

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Shift Control Fluid

Sol	Les matières déversées peuvent pénétrer dans le sol et ainsi contaminer les eaux souterraines. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 01 13\* - autres huiles hydrauliques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non réglementé  
N° ONU (IMDG) : Non réglementé

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

Catégorie ABM : Z(2) - substances biodégradables aux propriétés dangereuses pour l'homme et l'environnement (carcinogénicité/mutagénicité/reprotoxicité/potentiel de bioaccumulation ou toxicité)

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Alkylamine à longue chaîne alcoxylée est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Suède

Numéro dans le registre suédois des produits : 687696-5

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté	
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
9.1	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
9.1	Solubilité	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Aspect	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
12.1	Général	Ajouté	
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté	
12.4	Sol	Modifié	
12.6	Autres effets néfastes	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient: Alkylamine à longue chaîne alcoylée. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

# MPM Shift Control Fluid

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.